



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 26 - Mars 2021

Edito



Luc MORVAN, CE UFR
Santé Action Sociale

Survivre n'est pas vivre

Cela fait un an que nous vivons une période extraordinaire durant laquelle nos libertés individuelles et collectives sont de plus en plus bafouées au nom de l'état d'urgence sanitaire. Un an que confinements et couvre feu se succèdent, un an de surenchères de gestes barrières et de distanciation sociale. Un an de mise sous cloche d'un peuple, avec comme seul credo "boulot-métro-dodo". Un an que les médias nous martèlent qu'aucune autre solution n'est possible, sauf à apparaître loufoque, ou pire, complotiste. Un an d'information contradictoire sur le COVID, les masques, la vaccination. Un an d'injonctions pour réclamer obéissance en attendant des jours meilleurs...

Pour quels résultats : une fracture sociale grandissante, un accroissement des inégalités et des violences faites aux femmes, une jeunesse sacrifiée, des élèves du primaire en échec scolaire, des étudiant.e.s en détresse, une explosion du chômage, des retraité.e.s stigmatisé.e.s et nos ancien.ne.s enferm.e.s et privé.e.s de liens familiaux. L'absence de "vivre ensemble" et de relations humaines provoque mal-être et dépression. Comme le résume l'hebdo de la CGT : *"La violence de la crise sanitaire révèle les limites de décennies de politiques d'austérité au service de la finance. Les conséquences économiques qu'elles provoquent précipitent des millions de citoyens dans l'incertitude et la précarité"*.

Et si cet état d'urgence devenait un coup d'état permanent ! La tentation est grande pour tous ces gouvernants, en France comme dans le monde, d'imposer des régimes autoritaires dont les fondements s'inscrivent dans l'économie capitaliste mondialisée. Cette crise est une véritable aubaine pour un passage en force des réformes sur l'économie et le social, la sécurité globale, l'assurance chômage, l'université, la réforme des retraites.

Il est passé le temps de l'empathie et des applaudissements envers les premièr.e.s de corvée. Nous assistons dans notre pays à un déni de démocratie, une dérive autocratique et sécuritaire qui étouffe toute expression et contestation.

"Au printemps dernier, à la sortie du premier confinement, une majorité de Français appelait à redéfinir les priorités. Un an plus tard, l'aspiration est intacte... Changer les priorités politiques, économiques et sociales..."

Alors ensemble, débattons de la fin du confinement. Balisons pour demain un monde meilleur pour nos enfants en abordant les enjeux et tout ce qui fait débat aujourd'hui, comme le développement durable et l'écologie, l'économie et la suppression de la dette, la laïcité, l'information et les réseaux sociaux.

Rêvons à nouveau et militons pour les valeurs universelles de la révolution de 1789...

... LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS.

Sommaire

- Déclaration de la CGT au CA de la CNRACL du 11 mars 2021 p.2
- Dernier Conseil d'administration de la CNRACL du mandat 2014-2020 p.2-3
- Compte-rendu de la CE UFR des 18 et 19 février 2021 p.3 à 6
- Suivi post-professionnel et cancers p.6-7
- Il y a 150 ans, la commune de Paris p.7
- "Histoire de la Commune de 1871" de Lissagaray p.8
- « Le cri du peuple » de TARDI et VAUTRIN p.8



"LA DIRECTION RETRAITES ET SOLIDARITÉ" DE LA CAISSE DES DÉPÔTS DEVIENT "LA DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES" : ANTICIPATION D'UNE RÉFORME LIBÉRALE D'UN SOI-DISANT RÉGIME UNIQUE DE RETRAITE ?



Déclaration de la CGT au CA de la CNRACL du 11 mars 2021

Nous avons appris par le Directeur à la Commission des Comptes la modification de nom de la **Direction des Retraites et de la Solidarité** qui devient la **Direction des Politiques Sociales**. Au-delà du changement de nom, c'est une modification profonde des organisations qui se met en place pour répondre à l'objectif d'anticiper les réformes sociales régressives à venir.

A cela s'ajoute de manière détournée la remise en cause des compétences de notre Conseil d'administration, notamment sur les choix et orientations stratégiques, puisque les projets structurants de la Caisse des Dépôts s'imposeront de fait au CA de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Pour rappel, jusqu'à présent le CA n'est pas associé aux travaux et réflexions menés ni aux décisions prises (cela avait déjà été abordé lors de notre dernier CA de décembre).

Tous les outils pour un régime unique sont mis en place alors que notre CA s'est prononcé unanimement contre le projet de loi retraite.

De plus, concernant les plateformes mises en place, nous n'avons aucune assurance que celles-ci ne soient pas uniques, niant ainsi la spécificité de notre régime.

Pourtant la richesse de nos différents régimes réside dans la maîtrise de l'histoire de la construction de notre régime et de toutes ses spécificités, permettant ainsi d'apporter une réponse adaptée et la plus précise, que ce soit aux affilié.e.s ou aux employeurs.

La CGT demande que le CA soit associé aux travaux menés avec la Caisse des Dépôts, que des garanties soient actées quant au maintien de la spécificité de notre régime CNRACL, y compris vis à vis du Service des Retraites de l'État (perspective d'un établissement Public unique de retraite des fonctionnaires qui serait lui-même inclus dans le régime universel), principalement sur 3 points :

- ▶ **les orientations politiques et les choix stratégiques,**
- ▶ **les impacts de ces nouvelles organisations notamment la gestion administrative (emplois, redéploiements, localisation),**
- ▶ **la réponse aux affilié.e.s employeurs actif.ve.s et retraité.e.s.**

En effet, la négociation de la Convention des Objectifs de Gestion (COG) ne pourrait se faire sans que les administratrices et administrateurs aient formellement connaissance de ces éléments et que soient actées des garanties pour la CNRACL.

Dernier Conseil d'administration de la CNRACL du mandat 2014-2020

Les élections du Conseil d'administration sont en cours et le dernier Conseil d'Administration s'est tenu les 9, 10 et 11 mars. Vos élu.e.s du collègèretraité.e.s, Claude BARRÉ et Nicole BERNABÉ sont satisfaits que l'objectif fixé soit atteint : *« Nous souhaitons que le budget du Fonds d'Action Sociale (FAS) soit utilisé en totalité car nous savions que beaucoup de retraités ne demandaient pas les aides auxquelles elles et ils pouvaient prétendre. Le ministère du Budget et la Direction de la Sécurité Sociale considéraient que si le budget attribué au FAS n'était pas utilisé c'est qu'il n'y avait pas de besoin et que l'on pouvait donc encore diminuer le budget alloué ce que nous considérons comme un raisonnement simpliste... ».*

Grâce à la détermination des élu.e.s CGT, des actions ciblées (courrier individuel) auprès des retraité.e.s, pour les informer qu'elles et ils pouvaient prétendre aux aides du FAS, mais aussi la mise en place d'une référence unique de revenus pour accéder aux aides du FAS, en utilisant depuis 2019 le Revenu Fiscal de Référence (RFR), ont permis aux retraité.e.s une utilisation complète du budget et surtout une aide ponctuelle dont elles et ils avaient besoin.

L'utilisation du budget 2020 par rapport à 2019 a augmenté de 11,5%. Le budget annuel de 2020 du FAS était de 130 millions d'euros auquel s'est ajouté le report du budget 2018 non utilisé équivalent à 15 millions d'euros.

C'est une victoire après l'affrontement avec le Ministère du « Budget » et Direction générale de la Sécurité Sociale qui voulaient récupérer ce budget à d'autres fins.

Cela signifie que le budget de 144, 7 millions d'euros de 2020 a été utilisé en totalité pour répondre aux besoins des retraité.e.s.

Les camarades qui assureront le prochain mandat continueront à défendre l'octroi d'un budget de l'Action sociale qui permette de venir en aide à de nombreuses et de nombreux retraité.e.s.

«L'action sociale c'est la solidarité qui permet d'accéder à des aides pour vivre dignement sa retraite.»



Dès à présent, nous avons demandé à connaître :

- le nombre de retraité.e.s étant susceptibles de bénéficier des aides du FAS d'après leurs revenus
- le nombre de nouveaux retraité.e.s et son évolution.

En effet, il faudra lors de la négociation de la Convention d'objectifs et de Gestion (COG), pour les six années à venir, préparer les arguments pour augmenter le budget du Fonds d'Action Sociale.

Nicole BERNABÉ, administratrice
CNRACL sortante,
CE UFR Santé Action sociale.



Compte rendu de la CE de l'UFR des 18 et 19 février 2021

Présent.e.s : Hélène MICHAULT, Nicole DEFORTESCU, Evelyne BAJARD, Gérard BONNEAU, Marie Ange CARDAN (le 19) Sylvie BRUNOL, Viviane DEBARGES, Charles COULANGES, Marie-Claude ROUAUX, Dominique GUISTI, Mickaëlle RIGODON, Luc MORVAN (le 19), Jean-Luc HUON, Marceline SEVERAC, Jean-Luc GIBELIN (le 19), Danielle VIGNAL, Marie-Paule Poussier (le 18), Michel ARMANGAUD (le 19)

Excusées : Nicole BERNABÉ et Isabelle LECLERCQ

Présidence : Dominique GUISTI

Compte-rendu : Marie-Claud ROUAUX

Rapport d'actualités : Jean-Luc HUON

1. Cooptation de Michèle CARBONNIER

Candidate à la CNRACL, tête de liste pour les retraité.e.s, elle permettra à la CE de garder un lien avec la CNRACL. La CE la coopte à l'unanimité des présent.e.s.

2. Demande d'une camarade de démissionner de la CE

Proposition de suspendre la démission jusqu'à la prochaine réunion qui se réunira en présentiel.

3. Débat avec Geneviève LEGAY

(Débat en présence des membres de la CE et de G. Gobet, membre de l'UFSP, les autres UF invitées n'ont pas participé).

Introduction de Sylvie BRUNOL

Elle situe l'agression de G. LEGAY dans le contexte

général d'empilement des lois sécuritaires depuis 2015, avec pour point d'orgue actuellement la loi « sécurité globale » et à venir la loi sur le séparatisme. L'affaire « Geneviève LEGAY » doit donc être perçue comme très emblématique du climat d'atteinte aux libertés entretenu par les gouvernements qui se succèdent depuis plusieurs années.

Intervention de Geneviève LEGAY. (Cf. le contenu de son intervention.)

Elle rappelle :

- ▶ L'ancienneté des violences policières depuis un siècle,
- ▶ Les réorganisations de la police ces dernières années,
- ▶ L'accentuation de ces violences qui débordent des banlieues pour toucher les syndicalistes, les « gilets jaunes » et l'ensemble des manifestations, à tel point qu'actuellement la France est condamnée par l'Europe et l'ONU pour recours à des moyens d'interventions disproportionnés et usages excessifs de la force.
- ▶ La journée du 23 mars à Nice dans le cadre de l'acte 19 des « gilets jaunes » au cours de laquelle elle a été blessée.

Le débat qui suit est riche et instructif.

Geneviève est remerciée pour son témoignage fort. Nous saluons son parcours féministe, sa grande ténacité tout au long de sa vie.

Son témoignage est très représentatif des atteintes au droit de manifester. Il illustre le risque que nous avons de perdre nos droits fondamentaux,

de voir piétiner notre Code du travail. Il donne des exemples du recours qui peut être fait aux faux témoignages, à la délation.

Des camarades soulignent que le contexte sanitaire actuel devient une opportunité, pour le gouvernement, pour accentuer encore la pression sécuritaire et le dossier LEGAY est emblématique des violences policières décidées et couvertes.

Aujourd'hui, on peine à mobiliser dans nos organisations, on est en train de reculer sur nos libertés. Il faut réfléchir sur comment on en parle à la CGT pour faire mesurer à tous et toutes l'ampleur du danger, d'autant que tou.te.s les syndiqué.e.s ne sont pas totalement sensibilisé.e.s au problème. Il est essentiel de continuer d'en débattre dans la CGT.

Un parallèle est fait avec les attaques qui se produisent dans la Santé Privée où les poursuites en diffamation se multiplient.

On souligne aussi :

- ▶ Les dérives de la justice avec une magistrature aux ordres,
- ▶ La dictature des grands médias entre les mains de quelques individus,
- ▶ Les poursuites judiciaires de plus en plus fréquentes contre les manifestant.e.s,
- ▶ Les procès contre les militant.e.s syndicaux.ales en augmentation, avec comme corolaire un affaiblissement de nos ressources (frais d'avocats...) alors que nous ne sommes pas dans une phase de développement syndical.

Nous faisons le constat que notre lutte syndicale va devenir de plus en plus dure si nous n'arrivons pas à arrêter ces évolutions pernicieuses. Nos mouvements sont manipulés par les forces de l'ordre. Cette politique, qui crée un fort sentiment d'insécurité, est délibérée avec pour objectif de décrédibiliser nos actions. Attention à la criminalisation de notre action syndicale.

Nous insistons sur la place des retraité.e.s dans la société, particulièrement aujourd'hui où l'on en viendrait à confiner « les vieux et les vieilles » pour laisser vivre les jeunes. Les retraité.e.s ont toute leur place dans l'action syndicale, ils.elles ont à défendre leurs droits spécifiques et ils.elles ont pleinement le droit de manifester.

Geneviève LEGAY nous dit avoir écrit son livre pour dénoncer les violences policières et les méthodes gouvernementales. Elle l'a aussi écrit pour donner envie à la jeunesse de s'engager, pour expliquer qu'en se mobilisant on peut faire beaucoup de choses.

Elle présente son livre dans diverses manifestations. La CE évoque différentes pistes pour populariser son ouvrage : peut-être un témoignage lors d'un CNF, ou lors d'un Comité Général, également auprès de l'UFSP, ceci en fonction aussi des possibilités de

Geneviève. Pour le CNF, la demande sera faite en ce sens à la Fédération.

4. Actualités

Le rapport d'actualité présenté par Jean-Luc Huon rappelle le contexte sanitaire depuis 1 an, la situation actuelle et l'ultralibéralisme qui se développe de plus en plus. Il évoque :

- ▶ L'ouverture à Moscou d'un hôpital privé avec le concours du CHU de Strasbourg et de médecins hospitaliers français,
- ▶ Le débat public bâillonné,
- ▶ Le problème de la dette,
- ▶ L'appauvrissement d'une grande partie de la population,
- ▶ La nocivité du virus qui va bien au-delà de l'aspect sanitaire
- ▶ Le concept de syndémie,
- ▶ La place des réseaux sociaux.

Le débat qui se développe souligne la nécessité de ne pas laisser penser que ce serait une vaste manipulation, même si le capital a su s'adapter à la situation très rapidement et plus vite que le camp progressiste. On peut être taxé.e.s de « complotistes », de « rassuristes », mais c'est un fait que l'on bafoue de plus en plus nos libertés individuelles. Donc l'important est de continuer à se poser des questions comme par exemple « Pourquoi les musées restent-ils fermés ? les cinémas ? » ou encore « Quel devenir pour la dette ? sera-t-elle remboursée ? pas remboursée ? et pourquoi ? »

La CE décide d'envisager un débat sur le sujet de la dette lors de la prochaine CE.

D'autres sujets émergent comme celui de la laïcité, du racisme. Le livret CGT sur la laïcité n'a pas encore été lu, nous décidons de différer le débat lors de la CE qui suivra celle où nous échangerons sur la dette.

Enfin, un 3^{ème} thème est retenu pour une autre CE : les réseaux sociaux.

En fonction des dates des prochaines CE et de l'évolution de la situation sanitaire, les débats envisagés (1^{er} sur la dette, 2^{ème} sur la laïcité, 3^{ème} sur les réseaux sociaux) seront organisés en visio ou en présentiel, ou encore en mixant les deux.

Nous soulignons l'importance, particulièrement dans le contexte actuel, de faire du 8 mars un temps fort. Plusieurs initiatives sont proposées :

- ▶ La Fédération parle d'une grève avec manifestations partant des hôpitaux ou des commerces, ou des lieux où exercent des « Premières de corvées ».
- ▶ L'UFR sortira un tract spécifique.
- ▶ Dans le cadre de la campagne CNRACL, un tract ciblé circule également.
- ▶ L'UCR doit aussi en diffuser un.

5. Le Comité Général de l'UCR du 16 mars

Plusieurs questions sont soulevées :

- ▶ Pourquoi la date du 16 mars a été retenue et pas 2 jours en avril comme initialement envisagés ?
- ▶ Comment concevoir la participation à un débat mais sans possibilités d'amendements ?
- ▶ Le vote de la CE ?
- ▶ La date du prochain congrès (2023) ?

Par ailleurs, la feuille de route vient de nous parvenir, nous décidons d'une CE exceptionnelle le 11 mars pour en débattre.

Hélène Michault participera au Comité Général et sera accompagnée de Dominique Guisti.

6. La campagne CNRACL

La CE souligne l'implication modérée des 2 fédérations dans la campagne. Celle-ci est également très inégalement suivie dans les territoires. Un peu partout, les retraité.e.s y prennent une place importante.

Les votes par correspondance reçus au siège de la CNRACL avant le 1^{er} mars seront pris en compte, par voie électronique, les votes débutent le 1^{er} mars.

Les livrets ont été imprimés en très grand nombre surtout pour les territoriaux. Leur contenu dépasse la campagne électorale proprement dite, ils pourront être conservés pour militer contre la réforme des retraites à venir.

7. Le collectif retraite fédéral

La prochaine réunion est prévue fin mars/début avril : de nombreux thèmes mériteraient d'y être abordés :

- ▶ Le transfert des cotisations AGIRC-ARRCO vers les URSSAF semble se préciser par l'ACOSS en 2022, cela préfigure un régime unique !
- ▶ La péréquation

8. Les Assises des USD

Ci-dessous le compte rendu de Marceline SÉVERAC, elle y a participé pour notre UFR.

86 participant .e.s, toutes les composantes du CNF étaient invitées, la CEF, les USD, les Coordinations régionales, les CHR et les UF, peu de CHR présents
Objectif général : dégager des propositions en vue du congrès fédéral de 2022 pour adapter notre fonctionnement à nos besoins et aux moyens à notre disposition.

Objectif de la première journée : co-construire ensemble les sujets des 2 prochaines journées

Journée divisée en 3 parties :

- ▶ Retour sur l'historique des USD présenté par Dominique
- ▶ Etat des lieux de la situation actuelle des USD
- ▶ Les attentes des USD

Précision en début de journée : uniquement les expressions des USD, pas d'intervention des UF, ni de la CEF.

35 USD sont intervenues, 3 CR

Grande disparité de fonctionnement entre les USD et les Coordinations Régionales.

Les principaux sujets dégagés :

- ▶ Périmètre des syndicats (interdépartementaux, gros groupes privés, petites structures de l'Action Sociale...) Possibilité de rattachement de petits syndicats à des plus gros qui fonctionnent bien (sections). Modifier les statuts. Intégration des aides à domicile.
- ▶ Comment faire pour que les syndicats se sentent partie prenante des USD, notamment les CHU (parfois en concurrence) ?
- ▶ Comment favoriser et permettre plus de participation des syndicats du privé ?
- ▶ Permettre à ceux qui n'ont pas de temps syndical de militer, travailler autour de projets (bureaux d'embauche, caravane des EHPAD...)
- ▶ Liens avec l'interpro, pas toujours simple
- ▶ Meilleure connaissance des syndiqué.e.s dans les UL
- ▶ Difficulté d'utiliser l'outil Cogitiel
- ▶ Connaissance des DSC des grosses boîtes comme ORPEA et KORIAN
- ▶ Syndicalisation, où ? USD ?
- ▶ Organisation du CNF, trop bureau des plaintes, pas assez politique, travailler sur des sujets approfondis et sortir du CNF avec une feuille de route, sentiment de mettre en œuvre le calendrier fédéral
- ▶ Retravailler le financement des USD, certaines dépensent leurs 4% en frais de route selon taille département et ruralité
- ▶ Doter les CR de financements et d'un véritable statut
- ▶ Revoir la communication, trop de mails, site à remanier, création d'un intranet où seront publiées les infos du jour, boîte à tracts modifiables
- ▶ Renforcement des moyens pour LDAJ

Des questions se posent plus particulièrement pour notre UFR : Quelle prise en compte des retraité.e.s dans l'activité des USD ? Par exemple, nous pouvons proposer de travailler davantage à la continuité syndicale, garder les retraité.e.s, création de sections...

9. Communication

Constat : l'envoi de la Lettre de l'UFR n'a pas avancé. Elle devrait arriver à tous.tes les syndiqué.e.s et plus particulièrement aux retraité.e.s.

La proposition d'un envoi « papier » aux retraité.e.s à leur domicile et informatique aux syndicats sera faite à la prochaine CEF et la question sera soulevée auprès de la politique financière.

L'envoi important d'informations diverses de la Fédération par mail fait débat : certains syndicats se plaignent de trop en recevoir et disent ne pas les lire. Mais si des syndicats et les militant.e.s se plaignent de recevoir trop d'informations, les syndiqué.e.s, eux.elles se plaindraient plutôt de ne rien recevoir.

10. Prochains congrès

Le Congrès Fédéral :

Nous avons peu d'informations pour le moment. Les commissions se mettent en place, les UF sont

invitées à y participer. Quand nous aurons les thèmes, chacun.e. pourra s'inscrire, il faut qu'on en discute à la prochaine CE.

Le Congrès de l'UFR :

La date de notre prochain congrès risque de poser problème en 2022 (année du congrès fédéral), s'orienter-t-on vers 2023 : il faut interroger la politique financière d'ici fin février.

Enfin se pose la question d'une prochaine CE de l'UFR décentralisée quand la crise sanitaire s'éloignera en septembre, octobre.

Plusieurs évocations : la Corse du sud, Bastia, CCAS Cap d'Agde.

Prochaine CE extraordinaire : 11 mars 2021

Prochaine CE ordinaire : 29 et 30 mars 2021

Présidence : Isabelle LECLERCQ

Rapport d'actualité : Viviane DEBARGES

Compte-rendu : Luc MORVAN

Suivi post-professionnel et cancers

Le magazine "Santé & travail" vient de publier un article : « *Cancers des soignants : vers un scandale sanitaire ?* »¹. Cet article m'a rappelé la période où je manipulais sans aucune protection des produits antimitotiques quand j'étais élève infirmière et jeune IDE dans les années 70-80. Sans aucune information, les soignant.e.s ont été en contact avec des produits cytotoxiques ou radioactifs très dangereux, ou exposé.e.s pendant les soins à des patient.e.s qui suivaient ces traitements pour détruire leurs cellules cancéreuses.

Entre 2016 et 2019, 4 soignantes ont engagé des procédures de reconnaissance en maladie professionnelle pour faire reconnaître leur cancer d'origine professionnelle, avec l'appui du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest² « rompu aux méandres administratifs de ce genre de dossiers ». Pour le moment, aucune n'a abouti. Elles espèrent que leurs témoignages permettront à d'autres de prendre la parole.

C'est en enquêtant auprès de ses anciennes collègues du Centre de Lutte contre le Cancer de Rennes, toutes à la retraite, que Marie-Pierre a découvert plus de vingt malades, atteintes de différents cancers : sein, ovaires, cerveau, système digestif : « *Je me suis dit que ce n'était pas possible, que l'on ne pouvait pas continuer à se taire.* »

Mais Marie-Pierre, infirmière à la retraite, ne connaîtra jamais l'issue de ce combat, elle est décédée le 26 novembre 2020 suite à un deuxième cancer dont elle souffrait depuis plusieurs années. Si ces produits sont considérés très dangereux dans les années 80, ce sont des études réalisées à partir des années 90 qui vont montrer les risques aggravés de développer des cancers qui peuvent mettre des décennies à émerger.

Les mesures de précaution ont beaucoup progressé, mais nous devons encore nous battre pour que l'utilisation de ces produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) soit reconnue dans les tableaux de maladies professionnelles de la Sécurité sociale.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) dans ses premières recommandations d'octobre 2020³ propose d'ajouter les travaux

exposant aux substances actives cytotoxiques et cytostatiques à la liste des substances considérées comme cancérogènes, entrant dans l'arrêté du 5 janvier 1993 fixant *la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes*.

Nous devons continuer d'informer les retraité.e.s sur le droit au suivi professionnel quand on est à la retraite. Nous pouvons aussi informer les personnes qui ont manipulé ces produits sans précaution des risques de cancer et en cas de



maladie les aider pour faire reconnaître une maladie professionnelle. C'est une lutte difficile dans laquelle notre organisation syndicale doit s'engager plus fort.

Nous pourrions réfléchir pour obtenir un recensement des personnes qui ont été en

contact avec ces produits dans les services où les chimiothérapies ont été pratiquées sans aucune précaution. C'est un travail à mener avec les camarades en activité dans nos syndicats.

Sylvie BRUNOL, infirmière à la retraite,
CE UFR Santé Action sociale

1. <https://www.sante-et-travail.fr/cancers-soignants-scandale-sanitaire>
2. <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr>
3. https://www.anses.fr/fr/system/files/Rapport_expertise_cytotoxiques-consultationpublique.pdf

IL Y A 150 ANS, LA COMMUNE DE PARIS Un évènement emblématique de la révolte ouvrière

Du 18 mars au 28 mai 1871, le peuple s'est soulevé pour défendre Paris et créer un pouvoir populaire. Un conseil Communal, la « Commune de Paris », est proclamée contre le gouvernement de THIERS « chef du pouvoir exécutif de la République » replié à Versailles soutenu par une Assemblée nationale à majorité monarchiste. Le mouvement s'est étendu à quelques grandes villes en Province (Grenoble, Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Étienne et Toulouse).

L'expérience inédite d'une démocratie du peuple de 72 jours s'est terminée par « la semaine sanglante » du 21 au 28 mai. La dernière poche de résistance est anéantie au cimetière du Père-Lachaise le 28 mai : plus de 400 combattants ont été fusillés contre le mur d'enceinte qui a été dénommé le « mur des fédérés » (membres de la garde nationale de la Commune de Paris) par les Communards.

Le nombre des communards tués, massacrés ou exécutés est estimé à au moins 20 000 et du côté des troupes du gouvernement de Thiers, les « Versaillais » 880 morts et 484 exécutions par la Commune. Avec près de 38 000 arrestations, nombreux sont les membres de la Commune emprisonnés pour de longues peines ou envoyés au bagne (Guyane, Nouvelle-Calédonie comme Louise MICHEL). Il faudra attendre deux lois d'amnistie (3 mars 1879 et 11 juillet 1880) pour voir la libération de la plupart des prisonnier.e.s et déporté.e.s.

Si la très dure répression qui s'est abattue sur les communards a privé le mouvement ouvrier de ses dirigeants, le retentissement universel d'une alternative démocratique et sociale en rupture avec l'ordre établi sera important dans le mouvement international ouvrier naissant. Son influence sera aussi considérable dans la suite de l'histoire sociale de la France : droits sociaux, école publique laïque obligatoire, laïcité, égalité des femmes...



Maximilien LUCE. Une rue de Paris en mai 1871 ou La Commune, 1903-1905, huile sur toile, 150 x 225,5 cm, Paris, musée d'Orsay.

L'artiste libertaire Maximilien LUCE (1858-1941) n'appartient pas à la génération des contemporains de la Commune. Cette peinture est une image militante participant d'un culte de la mémoire de la Commune rendant hommage à ses morts.

Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé Action sociale.

Pour aller plus loin, voir :

→ La parution de l'ouvrage « La Commune de Paris 1871, Les acteurs, l'évènement, les lieux », coordonné par Michel Cordillot aux Éditions de l'Atelier en 2021, présenté sur le site du « Maitron » (dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et social) : <https://maitron.fr/spip.php?article233897>.

La parution de cet ouvrage a permis de revoir plus de 500 biographies du Maitron.

→ Le numéro de la NVO de mars 2021, N°3597 où se trouvent plusieurs articles sur la Commune de la page 26 à 41.

Note de lecture : « Histoire de la Commune de 1871 »

Première édition en français (1896), publiée après l'originale belge de 1876.

“Pour qu'on sache”...

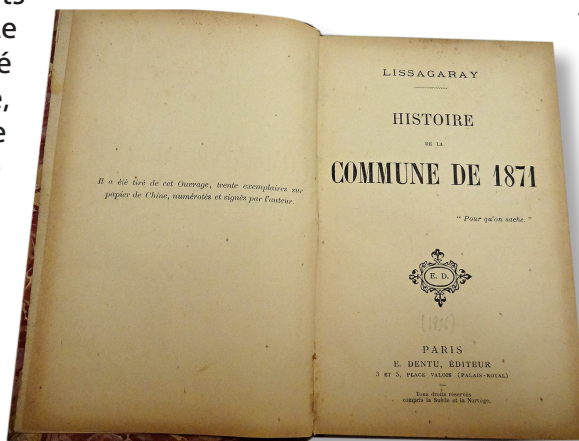
18 mars 1871, la Commune surgit. Depuis, l'histoire racontée a souvent été escamotée ou fabriquée, gommant ainsi un des plus grands massacres du 19^{ème} siècle.

Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901), ancien combattant et journaliste, décrit à force d'archives et de témoignages exigeants, les faits et drames immenses vécus pendant la Commune. Dans son livre "Histoire de la Commune de 1871" il cherche la vérité objective car « le vainqueur guettera la moindre inexactitude pour nier tout le reste ».

Il rappelle les antécédents qui ont conduit un peuple à l'insurrection. Il a côtoyé le projet communaliste, dans sa conception d'une gouvernance porteuse d'une société de justice, libérée des dogmes. Il décrit également la complexité et les errements de cette période, entre vies misérables et espoirs d'une population soumise aussi à l'invasion prussienne. Il note la plume,



Prosper-Olivier Lissagaray vers 1875.



mal connue et ignoble, complice et empoisonnée, de certains gens de Lettres à la botte de Versailles et du clergé. Il détaille l'acharnement stratégique meurtrier et en désigne les assassins. Il oblige à la mémoire collective et au respect des dizaines de milliers de cadavres engloutis.

Ainsi, Versaillais et bismarckiens ont agi "dans l'intérêt supérieur de la bourgeoisie d'Europe qui imposait qu'on liquidât au plus vite l'abcès parisien".

Ce livre qui dérange encore aujourd'hui, encourage à la prise de conscience continue et à la résistance contre toutes les formes d'oppressions et de violences. C'est un ouvrage de référence en termes de valeurs émancipatrices, un hymne à la liberté et à l'égalité de toutes et tous.

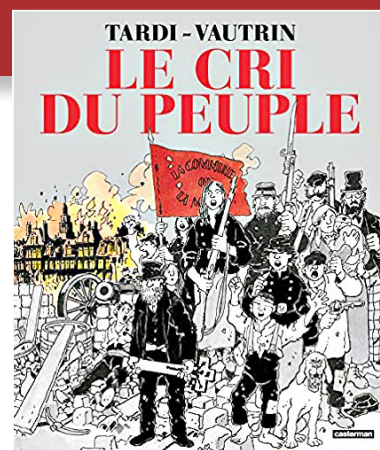
Autre référence historique : La grande histoire de la Commune de Georges SORIA-Éditions Robert Laffont pour le livre Club Diderot.

POL & MIC
(Pseudonymes d'une camarade de l'UFR et de son mari).

« Le cri du peuple » de TARDI et VAUTRIN

Jacques TARDI, dessinateur très engagé au service de la mémoire du peuple, a illustré le roman historique de Jean VAUTRIN « Le cri du peuple » paru en 1998. Jean VAUTRIN a mis trois ans à écrire son ouvrage sur une histoire de la Commune de Paris, et Jacques TARDI plus de quatre ans à le transposer en dessins. Le récit se déroule pendant toute la Commune de Paris du 17 mars 1871 jusqu'aux dernières heures de la terrible Semaine sanglante, fin mai 1871.

TARDI s'est défendu de faire une œuvre d'historien, présentant le point de vue des Communards et du Peuple de Paris. Ses recherches très minutieuses des archives et de divers documents nous donnent à voir et sentir les événements, les paysages, la vie quotidienne et les personnages de l'époque dans un récit historique passionnant.



Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé Action sociale.

« Le Cri du peuple » : bande dessinée française en noir et blanc de Jacques TARDI, adaptée du roman du même nom de Jean VAUTRIN, a été publiée par Casterman en quatre volumes sortis entre 2001 et 2004 : 1. Les Canons du 18 mars (2001) 2. L'Espoir assassiné (2002) 3. Les Heures sanglantes (2003) 4. Le Testament des ruines (2004). Ces volumes viennent d'être réédités en un volume par Casterman.